

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
Jeudi 25 février 2021 à 18h30 au foyer socio-culturel**

*En raison du respect des consignes sanitaires, la réunion du Conseil Municipal se tient exceptionnellement au foyer « André Clément ».*

**PRESENTS** : Mesdames Fabienne ROUSTAN, Cathy SABATIER, Marine CLEMENT, Magali LAUGIER, Mireille TAVERA, Véronique LE GOAZIOU.

Messieurs Jonathan PIRE, Numa NOEL, Philippe BALDET, Alexandre DUFAUD, Nicolas GINER, Patric ZITTER.

**ABSENTS ayant donné procuration** : Mme Michèle NURY ayant donné procuration à Mme Cathy SABATIER et Jean-Charles GENTY ayant donné procuration à Fabienne ROUSTAN.

**ABSENT Excusé** : Benoit GARREC.

La séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

Nomination secrétaire de séance : Marine CLEMENT.

Vote du procès-verbal du 23 janvier 2021 : unanimité, puis signatures.

**Compte de gestion 2020 Commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2020 :

|          | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> | <b>Total</b>          |
|----------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Recettes | 619 672,46 €          | 1 097 943,15 €        | <b>1 717 615,61 €</b> |
| Dépenses | 892 116,12 €          | 892 184,30€           | <b>1 784 300,42 €</b> |
| Déficit  | <b>-272 443,66€</b>   |                       | <b>-66 684,81€</b>    |
| Excédent |                       | 205 758,85 €          |                       |

|                | <b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2019)</b> | <b>Part affectée à l'investissement</b> | <b>Résultat de l'exercice 2020</b> | <b>Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</b> | <b>Résultat de clôture de l'exercice 2020</b> |
|----------------|---|---|------------------------------------|---|---|
| Investissement | 53 351,30 €   | 0,00 €                                  | -272 443,66 €                      |   | -219 092,36 €                                 |
| Fonctionnement | 343 990,29 €  | 0.00€                                   | 205 758,858 €                      |   | 549 749,14 €                                  |
| Total          | 397 341,59 €  | 0,00 €                                  | -66 684,81 €                       |   | 330 656,78 €                                  |

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2020 présenté par le Receveur Municipal,

Après cet exposé, Monsieur le Maire fait procéder au vote du Compte de Gestion de la Commune pour l'exercice 2020.

**Vote : unanimité**

**Compte administratif 2020 Commune**

Madame Roustan présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2020 :

|          | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> | <b>Total</b>          |
|----------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Recettes | 619 672,46 €          | 1 097 943,15 €        | <b>1 717 615,61 €</b> |
| Dépenses | 892 116,12 €          | 892 184,30€           | <b>1 784 300,42 €</b> |
| Déficit  | <b>-272 443,66€</b>   |                       | <b>-66 684,81€</b>    |
| Excédent |                       | 205 758,85 €          |                       |

|                | <b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2019)</b> | <b>Part affectée à l'investissement</b> | <b>Résultat de l'exercice 2020</b> | <b>Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</b> | <b>Résultat de clôture de l'exercice 2020</b> |
|----------------|---|---|------------------------------------|---|---|
| Investissement | 53 351,30 €   | 0,00 €                                  | -272 443,66 €                      |   | -219 092,36 €                                 |

|                |              |        |               |  |              |
|----------------|--------------|--------|---------------|--|--------------|
| Fonctionnement | 343 990,29 € | 0.00€  | 205 758,858 € |  | 549 749,14 € |
| Total          | 397 341,59 € | 0,00 € | -66 684,81 €  |  | 330 656,78 € |

Après cet exposé, Madame Roustan, fait procéder au vote du Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2020.

**Vote : unanimité**

### **Compte de gestion 2020 M 49**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2020 :

|          | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> | <b>Total</b>       |
|----------|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| Recettes | 225 389,56 €          | 193 666,69€           | 419 056,25 €       |
| Dépenses | 349 021,14 €          | 165 631,52€           | 514 652,66 €       |
| Déficit  | <b>-123 631,58 €</b>  |                       | <b>-95 596,41€</b> |
| Excédent |                       | 28 035,17€            |                    |

|                | <b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2019)</b> | <b>Part affectée à l'investissement</b> | <b>Résultat de l'exercice 2020</b> | <b>Résultat de clôture de l'exercice 2020</b> |
|----------------|---|---|------------------------------------|---|
| Investissement | 202 357,27 €  | 0,00 €                                  | <b>-123 631,58 €</b>               | 78 725,69 €                                   |
| Fonctionnement | 57 224,15 €   | 0,00 €                                  | 28 035,17€                         | 85 259,32 €                                   |
| Total          | 259 581,42 €  | 0,00 €                                  | <b>-95 596,41€</b>                 | 163 985,01 €                                  |

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2020 présenté par le Receveur Municipal,

Après cet exposé, Monsieur le Maire fait procéder au vote du Compte de Gestion de la Commune pour l'exercice 2020.

**Vote : unanimité**

### **Compte administratif 2020 M49**

Madame Roustan présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2020 pour le service eau et assainissement :

|          | <b>Investissement</b> | <b>Fonctionnement</b> | <b>Total</b>       |
|----------|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| Recettes | 225 389,56 €          | 193 666,69€           | 419 056,25 €       |
| Dépenses | 349 021,14 €          | 165 631,52€           | 514 652,66 €       |
| Déficit  | <b>-123 631,58 €</b>  |                       | <b>-95 596,41€</b> |
| Excédent |                       | 28 035,17€            |                    |

|                | <b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2019)</b> | <b>Part affectée à l'investissement</b> | <b>Résultat de l'exercice 2020</b> | <b>Résultat de clôture de l'exercice 2020</b> |
|----------------|---|---|------------------------------------|---|
| Investissement | 202 357,27 €  | 0,00 €                                  | <b>-123 631,58 €</b>               | 78 725,69 €                                   |
| Fonctionnement | 57 224,15 €   | 0,00 €                                  | 28 035,17€                         | 85 259,32 €                                   |
| Total          | 259 581,42 €  | 0,00 €                                  | <b>-95 596,41€</b>                 | 163 985,01 €                                  |

Après cet exposé, Madame Roustan, fait procéder au vote du Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2020.

**Vote : unanimité**

### Affectation du résultat 2020 – Commune

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 du budget principal de notre commune. Cet excédent constaté au Compte Administratif 2020 s'élève à **549 749,14 €**. Après cet exposé, Monsieur le Maire, propose d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 du budget principal à la section d'Investissement du budget 2021 pour un montant de **219 092,36 € (Excédent de fonctionnement capitalisé)** et d'affecter le reste soit **330 656,78 €** à la section de Fonctionnement (*Résultat de fonctionnement reporté*).

**Vote: unanimité**

### Affectation du résultat 2020 – M 49

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 du budget de l'eau et de l'assainissement. Cet excédent constaté au Compte Administratif 2020 s'élève à **85 259,32 euros**. Après cet exposé, Monsieur le Maire, propose d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 du budget de l'eau et de l'assainissement à la section de fonctionnement du budget 2021 pour un montant de **85 259,32 Euros (Résultat de fonctionnement reporté)**.

**Vote: unanimité**

### Présentation des indemnités des élus

| NOM        | PRENOMS      | Indemnités perçues au titre du mandat:    | Indemnités annuelle brutes 2020 | Indemnités annuelle brutes 2021 |
|------------|--------------|---|---------------------------------|---------------------------------|
| PIRE       | Jonathan     | Maire depuis le 05/07/2020                | 8 621,49 €                      | 17 735,64 €                     |
| ROUSTAN    | Fabienne     | 1ère adjointe depuis le 05/07/2020        | 3 403,23 €                      | 7 000,92 €                      |
| NOEL       | Numa         | 2ème adjoint depuis le 05/07/2020         | 3 403,24 €                      | 7 000,92 €                      |
|            |              | 6ème Vice -Président CCPG                 | 4 178,95 €                      | 8 797,80 €                      |
| SABATIER   | Cathy        | 3ème adjoint depuis le 05/07/2020         | 3 403,23 €                      | 7 000,92 €                      |
| CLEMENT    | Marine       | Conseillère Déléguée depuis le 05/07/2020 | 3 403,23 €                      | 7 000,92 €                      |
| GENTY      | Jean charles | Conseiller municipal                      | - €                             | - €                             |
| BALDET     | Philippe     | Conseiller municipal                      | - €                             | - €                             |
| LAUGIER    | Magali       | Conseillère municipale                    | - €                             | - €                             |
| DUFAUD     | Alexandre    | Vice-Président SICTOMU                    | 1 938,25 €                      | 4 779,24 €                      |
| TAVERA     | Mireille     | Conseillère municipale                    | - €                             | - €                             |
| GINER      | Nicolas      | Conseiller municipal                      | - €                             | - €                             |
| NURY       | Michèle      | Conseillère municipale                    | - €                             | - €                             |
| GARREC     | Benoit       | Maire jusqu'au 05/07/2020                 | 10 313,38 €                     | - €                             |
| LE GOAZIOU | Véronique    | Conseillère municipale                    | - €                             | - €                             |
| ZITTER     | Patric       | Conseiller municipal                      | - €                             | - €                             |

### Budget primitif 2021 Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de budget pour la commune pour l'exercice 2021, qui s'équilibre à la somme globale de **1 777 302,60 Euros** ainsi répartie :

| Section de Fonctionnement | Propositions  | Résultat reporté | Total Section |
|---------------------------|---------------|------------------|---------------|
| Dépenses                  | 1 196 006,78€ |                  | 1 196 006,78€ |
| Recettes                  | 865 350,00 €  | 330 656,78 €     | 1 196 006,78€ |

| Section d'investissement | Propositions | Résultat reporté | Total Section |
|--------------------------|--------------|------------------|---------------|
| Dépenses                 | 362 203,46 € | 219 092,36 €     | 581 295,82€   |
| Recettes                 | 581 295,82€  |                  | 581 295,82€   |

Après cet exposé, Monsieur le Maire fait procéder au vote du Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2021.

**Vote: unanimité**

### **Tarif eau et assainissement**

Monsieur le Maire tient à expliquer ce qui l'a motivé à présenter cette augmentation de tarif. En effet, il a pu constater depuis 2017 une diminution de la trésorerie passant de 599 662 € à 163 985 € en 2020. Par ailleurs, nous constatons sur la situation financière sortie par Monsieur le Trésorier au 31/12/2020 un résultat de fonctionnement particulièrement faible de l'ordre de 28 000 €. Ensuite, concernant les charges de fonctionnement il est compliqué de les réduire avec un contrat de DSP signé en 2016 donnant la délégation de l'assainissement à Suez, et deux autres contrats de prestations de services de Suez également pour la gestion technique et facturation de l'eau potable, ce qui représente un coût important incompressible.

Enfin, à cela s'ajoute un fort endettement à hauteur d'1 million 100 mille Euros au 31/12/2020 qui vient des gros investissements et amortissements faits dernièrement et reste également une grosse facture à régler sur l'année à venir pour solder la mise en place de la télérelève d'un montant de 45 000€ HT.

À cela, peut venir s'ajouter de grosses dépenses à plus ou moins court terme : forage lié au seuil, problème de turbidité et donc la mise en place à terme d'un système de traitement, problème de sectorisation du réseau AEP, réseau AEP et EU vieillissant avec un fort risque de fuites, sans parler des travaux prévus dans le schéma directeur de l'eau potable avec 2 scénarios possibles : un à 2.6 millions d'euros d'investissements et après déduction des subventions possibles, il resterait 2 millions d'euros à la charge de la commune ou le scénario 2, avec un investissement total de 1.9 millions d'euros et après déduction des subventions possibles, il resterait 1.6 millions d'euros à la charge de la commune.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que l'excédent constaté baisse depuis 2017, conséquence de l'investissement lourd de la STEP, mais cela dans quelques années peut amener le budget de l'eau et assainissement dans une situation plus que délicate.

De ce fait, Monsieur le Maire explique que la seule solution pour restaurer ou en tout cas ne pas continuer à trop dégrader la trésorerie est de trouver des recettes supplémentaires puisque les charges de fonctionnement, elles, sont quasi incompressibles.

Au niveau des charges, il pourra peut-être, être envisagé de reprendre une partie des prestations faites par Suez par l'équipe technique et réduire le coût des contrats liés, mais seulement une fois les contrats arrivés à terme.

Monsieur le Maire, au vu des investissements importants réalisés, propose de mettre le prix du M3 d'eau, qui est actuellement de 1,30€ à 1,37€, et l'abonnement annuel au service de l'eau qui est actuellement de 23€ à 24.15€.

De même, il propose de mettre le prix de la part communale du m3 d'eau assainie qui est actuellement de 0,21 € à 0,23€, et la part communale de l'abonnement annuel de l'assainissement qui est actuellement de 2 € à 2,10€.

De plus, Monsieur le Maire propose toujours afin de pouvoir compenser les gros investissements réalisés d'augmenter chaque année sur 3 ans (2022-2023-2024) de 3% par an les tarifs (prix du m3 d'eau, abonnement annuel eau, part communale du prix du m3 assainie et part communale de l'abonnement annuel assainissement).

**Vote: 2 abstentions (Mme Le Goaziou et M Zitter) 12 voix pour**

### **Budget primitif 2021 M 49**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de budget pour le service de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2021, qui s'équilibre à la somme globale de **555 815,98 Euros** ainsi répartie :

| Section de Fonctionnement | Propositions | Résultat reporté | Total Section |
|---------------------------|--------------|------------------|---------------|
| Dépenses                  | 290 364,00 € |                  | 290 364,00 €  |
| Recettes                  | 205 104,68 € | 85 259,32 €      | 290 364,00 €  |

| Section d'investissement | Propositions | Résultat reporté | Total Section |
|--------------------------|--------------|------------------|---------------|
| Dépenses                 | 265 451,98 € |                  | 265 451,98 €  |
| Recettes                 | 186 516,29 € | 78 725,69 €      | 265 451,98 €  |

Après cet exposé, Monsieur le Maire fait procéder au vote du Budget Primitif « eau et assainissement » pour l'exercice 2021.

**Vote: unanimité**

### **Bourse au permis de conduire**

La « Bourse au permis de conduire », a pour vocation d'attribuer une aide financière pour le financement du permis de conduire à des jeunes de la commune, et sous conditions d'éligibilité.

Cette aide sera versée en contrepartie de la réalisation, par le bénéficiaire, de 50 heures de service volontaire et bénévole pour la commune.

Cette bourse s'adressera à 5 jeunes de la commune de Collias par an et sera attribuée selon les modalités techniques et financières suivantes :

#### **Critères d'éligibilité :**

Le dispositif « bourse au permis jeune » s'adresse à tout jeune :

- âgé au minimum de 17 ans et de moins de 26 ans (au moment du dépôt du dossier complet) ;
- résidant de la commune depuis au moins 12 mois ;
- confronté à des difficultés pour financer son permis.

**Les dossiers seront instruits dans l'ordre de réception au secrétariat de la Mairie de Collias des dossiers complets, dans la limite des crédits annuels disponibles et selon les critères d'éligibilité.**

**Montant de la bourse et modalités de versement :** La commune participera à hauteur de 500 euros par jeune, versé directement à l'organisme d'auto-école. Le jeune assure le financement du solde restant à sa charge. Il verse une partie de sa participation au financement du permis à l'auto-école, au moment de son inscription, puis selon un échancier négocié avec l'auto-école. La bourse au permis est cumulable avec d'autres aides mobilisables par ailleurs.

**Cas d'annulation de la bourse :** Le jeune doit avoir effectué la mission bénévole, soit les 50 heures de service au sein des services communaux avant le versement de la bourse.

**Le non-respect de cette condition entraîne, de fait, une annulation de la bourse.**

**Vote: unanimité**

### **Bons cadeaux aux stagiaires de la commune**

Monsieur le Maire expose qu'occasionnellement la commune prend des stagiaires dans ses services.

Il propose d'offrir aux stagiaires, sans compensation financière prévue dans la convention de stage, dans les services de la commune, un bon d'achat à l'issue du stage.

Cette attribution de bons cadeaux est subordonnée à l'implication du stagiaire dans ses missions.

Monsieur le Maire propose un montant maximum de bon d'achat de 200 euros maximum par stagiaire ayant fait au minimum un mois de stage, et de 50 euros maximum par stagiaire ayant fait au minimum une semaine de stage et moins d'un mois dans la limite d'une enveloppe budgétaire annuelle de 1000€.

**Vote: unanimité**

### **Enlèvements des encombrants par les services communaux**

Vu la délibération n°2008-46 du 27 mai 2008 fixant les conditions et tarifs d'enlèvement des encombrants,

Considérant que dans un souci de service public, la commune propose un enlèvement d'encombrants à destination de la déchetterie du SICTOMU, une fois par mois,

Considérant que ce service est facturé 15 euros pour un chargement d'encombrants afin de venir en compensation des frais que cela implique (frais de personnel, carburant...).

Après cet exposé, Monsieur le Maire, propose :

- De maintenir le service tel qu'il est aujourd'hui à savoir :
  - o Inscription préalable auprès du secrétariat de Mairie,
  - o 15 euros par chargement d'encombrants destinés à la déchetterie,
  - o Service réalisé par les employés techniques, une fois par mois.
- De rendre gratuit ce service pour les personnes âgées de plus de 70 ans.

**Vote: unanimité**

### **Création d'emplois NON PERMANENTS pour des agents contractuels de droit public**

Considérant qu'en prévision d'un besoin saisonnier lié à un accroissement d'activité temporaire, il est nécessaire de prendre une délibération afin de créer des emplois pour des agents contractuels de droit public ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 précitée.

Après cet exposé, Monsieur le Maire, propose :

- De valider et autoriser la création de deux emplois non permanents à temps complet pour faire face à un besoin saisonnier ;

- Dit que la rémunération de ces agents sera calculée au premier échelon du grade de recrutement ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Vote: unanimité**

### **Recrutement de 2 ASVP contractuels pour la saison estivale**

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services de police municipale,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 précitée,

Considérant que les missions principales de ces agents contractuels seront :

- Surveiller et faire de la prévention sur la voie publique et des berges du Gardon (très touristiques) ;
- Surveiller et relever les infractions relatives à l'arrêt et au stationnement des véhicules (FPS compris), incivilités, ainsi que les infractions au code de la route, des assurances, de l'environnement et la santé publique, relevant de leur compétence ;
- Participer à l'organisation et à la sécurisation des manifestations et des occupations du domaine public sur le territoire de la commune ;
- Accueillir et renseigner les usagers ;

Pendant l'exercice de leurs missions, ces agents sont rattachés au service de la police municipale, sous l'autorité du Maire.

Horaires : flexibilité horaire au regard des obligations du service attendu.

Durée du CDD : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

Après cet exposé, Monsieur le Maire, propose de procéder au vote et que le Conseil Municipal :

- De l'autoriser à recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin saisonnier de renfort du service de police municipale ;
- La rémunération de ces agents sera calculée au premier échelon du grade de recrutement (adjoint technique territorial) ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Vote: unanimité**

### **Questions diverses :**

#### **Ecole :**

##### **Eclairage extérieur :**

Monsieur le Maire indique que la Secrétaire Générale s'est occupée du problème de l'éclairage extérieur de l'école et que maintenant, suite à l'intervention de l'électricien qui avait réalisé l'installation, l'extinction se fait à 19h.

##### **Etat des lieux :**

Monsieur Baldet a présenté l'état des lieux des locaux de l'école, 2 ans après les travaux de rénovation et d'extension.

#### **Bilan :**

- Le diagnostic de la toiture n'a pas été fait avant travaux.
- La pose des panneaux solaires a contribué à la dégradation de la toiture, soit c'était déjà le cas auparavant mais en ce cas pourquoi la société qui les a installés n'a alors pas prévenu la commune ... De toute façon, les panneaux solaires ont généré des infiltrations.
- Menuiseries vieillissent de manière anormale.
- Problème de conception de la chaufferie : depuis 2 ans.
- Minuterie éclairage extérieur : réglé dernièrement mais pas pendant les 2 années précédentes.

De ce fait, la municipalité actuelle va mandater un expert en bâtiment pour au vu de son rapport faire jouer les assurances et suivant la décennale de la société Scotto, l'entreprise qui avait le lot gros œuvre et qui a fait faillite mais pour laquelle l'assurance peut toujours fonctionner.

Pour ce qui concerne les problèmes de menuiserie, la société qui s'en est occupé est toujours active donc une solution devrait être possible.

Mais le gros problème reste la toiture car de nombreux chevrons sont en très mauvais état et les infiltrations ont certainement endommagé la charpente donc cela s'annonce financièrement et techniquement très compliqué.

Madame Le Goaziou souhaiterait avoir des informations concernant la baisse des effectifs de l'école.

Madame Clément et Monsieur le Maire ont fait le constat suivant concernant la chute des effectifs :

- Perte d'un certain nombre d'élèves à cause des travaux de l'école.
- De façon générale, toutes les communes perdent d'année en année des élèves.
- Désaccord avec l'enseignement dispensé, ce qui conduit certains parents à placer leurs enfants dans le privé ou dans d'autres écoles (4 à 5 parents). Madame Clément reprend qu'ils ont rencontré la directrice à ce sujet mais selon elle, il n'y a pas de problème particulier avec les parents et l'équipe pédagogique.

Conséquence : à la rentrée prochaine, il va y avoir une fermeture de classe.

Madame Clément informe également qu'il y a eu des problèmes d'harcèlement ces dernières années. Pour que cela ne se reproduise plus, elle indique être très présente et s'occuper immédiatement du moindre problème rencontré afin de le traiter de suite et ne pas laisser de situation dégénérée.

Madame Le Goaziou a fait le constat que l'équipe enseignante n'a jamais été très ouverte notamment aux associations ou animations de la commune, ce qui est, pour elle, regrettable.

Monsieur le Maire et Madame Clément lui indique travailler en ce sens et que concernant les animations, ils ont organisé une belle animation pour Noël et qu'en mai, il va y avoir une sortie vélo sur la voie verte.

### ***Commissions extra-municipales :***

Madame Le Goaziou souhaiterait savoir comment et quand elles vont pouvoir commencer. Monsieur le Maire indique avoir pris attache avec la Préfecture, non sans mal, et l'informe que les commissions extra-municipales vont pouvoir se mettre en place dans le respect des consignes sanitaires.

### ***Déchets verts***

Madame Le Goaziou souhaitait connaître le résultat du sondage concernant la proposition de traitement des déchets verts. Madame Sabatier lui répond qu'ils n'ont eu qu'une vingtaine d'inscriptions. Mais Monsieur Dufaud s'interroge sur le sondage et sa compréhension auprès des habitants car certaines personnes lui en ont parlé et était favorable mais n'ont malheureusement pas répondu...

Monsieur le Maire indique qu'ils pensent le mettre en place malgré ce petit retour, et croit au succès de cette opération. Ils vont certainement faire une année test en limitant par exemple à 2 passages dans l'année et tentent d'avoir le broyeur mis à disposition gratuitement par le SICTOMU. Sinon Monsieur Dufaud indique que le broyage se paie au mètre cube mais il confirme qu'il est bien en discussion avec le SICTOMU pour une mise à disposition gratuite du broyeur au moins quelques fois par an.

Monsieur Dufaud indique qu'il y a beaucoup de communes en train de le mettre en place ou qui l'ont déjà fait et cela est une réussite. Il est convaincu qu'après une année de fonctionnement les gens vont en être content et se motiver.

Par ailleurs, Monsieur le Maire en profite pour confirmer que comme évoqué lors de la dernière réunion, que la société Prade est venue broyer les gravats et que la commune a donc pu récupérer du 0.30, ce qui représente une économie de 5000€.

### ***Eclairage public***

Madame Le Goaziou indique qu'il lui semblait qu'une consultation de la population devait avoir lieu et souhaiterait savoir où la municipalité en est à ce sujet. Monsieur le Maire lui répond que pour sa part, le sujet lui semblait clos puisqu'il a très largement répondu avec des éléments complémentaires sur la question.

Il ajoute avoir envisagé un compromis entre les deux avec la baisse de l'intensité lumineuse mais l'optimisation de l'éclairage public pour rendre cela possible sur toute la commune représenterait environ 130 000€ HT d'investissement qui ne serait pas rentable malgré les économies que cela générerait avant 18 ans.

Au vu de ce coût, il a également envisagé le solaire mais cela est aussi très cher : 1500€ par lampadaire et techniquement compliqué en centre village.

Afin de pouvoir baisser l'intensité lumineuse pour dégager des économies, il va falloir sectoriser et isoler les zones où cela est possible car tous les lampadaires ne le permettent pas actuellement.

### ***Groupe de travail sécurité délinquance***

Madame Le Goaziou reprend qu'il a été acté dans une réunion précédente de mettre en place un groupe de travail sur les questions de sécurité et délinquance et demande où cela en est. Monsieur Noël indique qu'il y a, parmi les commissions extra-municipales, une commission sécurité qui sera réunie quand il y aura matière à la réunir, elle sera réunie mais il indique que pour la saison estivale à venir, tout est déjà bien préparé pour cette année.

La séance est levée à 20h15.